

Circulaire de rentrée

Année 2023/2024

Madame, Monsieur, Chers parents,

Une année se termine, une autre se profile à l'horizon.

S'épanouir aujourd'hui pour construire demain, telle est depuis quelques années la devise de Saint-François Notre-Dame. Encore une fois, elle a pris tout son sens cette année. Au-delà des programmes officiels, c'est l'accompagnement mis en œuvre par l'ensemble des équipes de Saint-François qui permet cet épanouissement et cette construction.

L'année scolaire 2023-2024 se prépare. Vous trouverez dans ce livret les premières informations concernant la rentrée scolaire.

Alors que je me prépare à rejoindre un nouvel établissement, je vous redis le plaisir que j'ai eu à échanger avec vous lorsque nous en avons eu l'occasion. Je ne doute pas non plus que vous réserverez le meilleur accueil à mon successeur, Erwan Croguennec.

Bonne continuation à vous et à vos enfants.

François BOULIC

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

Votre démarche concerne :	A qui s'adresser ?
LE SUIVI PÉDAGOGIQUE	En priorité aux professeurs en fonction de la discipline puis au professeur principal de la classe. Prendre rendez-vous généralement à partir de 16H30 (fin des cours).
LE SUIVI DE LA SCOLARITÉ ET DE L'ORIENTATION	<u>Prendre rendez-vous</u> d'abord avec le professeur principal, ensuite avec les responsables de niveau : <u>6^e</u> : Claude KÉRÉBEL <u>5^e</u> : David ENDERLÉ <u>4^e</u> : Catherine GUENNEUGUES <u>3^e</u> : Marie HENRY <u>SEGPA</u> : Françoise ABIVEN <u>2^{nde}</u> : Hélène DERVAUX/Vanessa LOVADINA <u>1^{ère}</u> : Jean-Pierre MARIE <u>Term</u> : Kevin KLOSOWSKI
LA VIE SCOLAIRE (Sorties, absences, retenues, rentrées...)	Aux Responsables de Vie Scolaire : - Monique LARROUR - Dominick OLLIVIER
LA COMPTABILITÉ (Règlements des demi-pensions, Contributions, assurances scolaires...)	Rachelle OLLIVIER Françoise UGUEN de 8H00 à 17H30. Le vendredi à 16H00. Règlements par chèque bancaire ou postal.
LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	A l'accueil ou au secrétariat de 7H45 à 17H15. Maïté MILLET – accueil Pauline TRÉGUIER – secrétariat de scolarité Camille MESSAGER – secrétariat de direction
L'INFIRMERIE	Carine MALVILLE de 9H15 à 16H15 (lundi – mardi – jeudi – vendredi) de 9H15 à 12H15 (mercredi)

RÈGLEMENT

Collège : le jour de la rentrée, chaque élève recevra **un carnet de correspondance**. Le règlement sera mis en ligne sur Ecole directe.

Lycée : le règlement du lycée, le règlement du réseau pédagogique informatique, l'annexe des externes seront distribués à la rentrée par le professeur principal. Ces documents seront également mis en ligne sur Ecole Directe.

VOS INTERLOCUTEURS

M. Erwan CROGUENNEC – Directeur :

est responsable légal de l'établissement, chargé de l'administration, de la gestion, de la pédagogie et de la pastorale.

M. Kevin KLOSOWSKI – Directeur-adjoint :

est responsable du secteur pédagogique du lycée.

M. David ENDERLÉ – Directeur-adjoint :

est responsable du secteur pédagogique du collège.

Mme Françoise ABIVEN :

est responsable du secteur pédagogique de la SEGPA.

M. Mikaël PAUWELS,

directeur-adjoint – UFA Saint François-Notre Dame.

M. Florent MASSÉ, en remplacement de M. Yannick JÉGO – Attaché de gestion :

est responsable des activités suivantes : assure la gestion du personnel administratif et de service, des finances, bâtiments et matériel.

Mme Monique LARROUR et M. Dominick OLLIVIER – Responsables de Vie Scolaire :

accompagnent les élèves en lien avec les enseignants, gèrent les demandes d'absence au quotidien.

CALENDRIER DES CONGÉS

TOUSSAINT : du vendredi 20 octobre 2023 après les cours au lundi 6 novembre 2023 au matin.

NOËL : du vendredi 22 décembre 2023 après les cours au lundi 8 janvier 2024 au matin.

HIVER : du vendredi 23 février 2024 après les cours au lundi 11 mars 2024 au matin.

PRINTEMPS : du vendredi 19 avril 2024 après les cours au lundi 6 mai 2024 au matin.

ÉTÉ : le vendredi 5 juillet 2024 après les cours.

Le vendredi 10 mai 2024 sera férié (Pont de l'Ascension).

Les familles sont invitées à respecter ces périodes de vacances et à ne pas faire manquer les cours à leurs enfants pour raisons personnelles.

DÉROULEMENT DE LA RENTRÉE

LE 28 AOÛT 2023

BTS - 2ème année

9H00 : accueil en salle de CAV

LE 4 SEPTEMBRE 2023

Elèves de 6ème

10H00 : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)

Elèves de 5ème

13H30 : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)

Elèves de 4ème

14H30 : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)

Elèves de 2nde

14H00 : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)

LE 5 SEPTEMBRE 2023

Elèves de Terminale

9H00 : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)

Elèves de Première

9H30 : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)

Elèves de 3ème

10H00 : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)

LE 18 SEPTEMBRE 2023

BTS - 1ère année

10H00 : accueil en salle de CAV

Les élèves seront accueillis par le directeur ou les directeurs-adjoints, le responsable de niveau ainsi que par les professeurs principaux.

INFORMATIONS DIVERSES

HORAIRES

Nous travaillons en semaine continue du lundi matin 8H20 au vendredi soir 16H30 pour tous les élèves.

Le mercredi après-midi est libéré pour les 6è - 5è - 4è - 3è - SEGPA - 2ndes (sauf exception).

Nous encourageons la participation des élèves à l'Association Sportive, aux ateliers d'arts plastiques et de cinéma audiovisuel, ainsi qu'aux autres activités qui sont susceptibles d'être proposées.

PARCS A VÉLOS :

Un parc à vélos est situé près des salles de technologie.

Ce parc est ouvert à partir de 8H00 - de 12H15 à 12H30 - de 13H20 à 13H35 et à partir de 16H30.

Pour éviter les vols, il est indispensable d'équiper les vélos de système antivol.

PORTAILS :

Ils sont ouverts de 7H45 à 8H30 - de 12H10 à 12H30 - de 13H20 à 13H35 et de 16H20 à 18H15.

MANUELS SCOLAIRES :

En collège : les manuels sont prêtés gratuitement par l'établissement. Une caution de 70 € à verser par chèque à l'ordre de l'OGEC Saint François - Notre Dame dès le jour de la rentrée scolaire au professeur principal. Cette caution sera remboursée, en totalité ou en partie, en fonction de l'état des livres à leur restitution en fin d'année.

En lycée : les manuels scolaires sont mis à la disposition des élèves selon les modalités suivantes : une caution de 70€.

- une location de 10 € sera facturée au premier trimestre de l'année scolaire.

OPTION CAV en SECONDE : les élèves devront être équipés d'un appareil photo numérique (possibilité de se renseigner à la rentrée auprès des enseignants de CAV).

Pour toute demande concernant la demi-pension, la contribution des familles, s'adresser à l'attaché de gestion (réductions, délais de paiement ...).

Le samedi : les bureaux sont fermés. En dehors des heures de travail, par mail :

grp29.st-francois.lesneven@enseignement-catholique.bzh

Rentrée des 6èmes, lundi 4 septembre à 10h



Eh oui, le temps est venu de reprendre le chemin de l'école !

Voici quelques précisions qui t'aideront à bien démarrer l'année :



Vendredi 1^{er} septembre, les listes de classes pourront être consultées sur le site de l'établissement (www.sfnd.fr). Tu seras, dans la mesure du possible, avec un enfant de ton école d'origine, pas forcément avec celui avec qui tu aurais voulu être (compte tenu des options, des sections sportives (football, handball), des partenariats (rugby), des souhaits de vos maîtres de CM2 de vous séparer...).



Lundi matin, tu peux venir accompagné(e) de tes parents. L'appel se fera en face de l'animation, sur le théâtre de plein air et tu suivras ton professeur principal dans ta classe.



Tu passeras ta première journée avec ton professeur principal, alors ne surcharge pas ton cartable ; apporte ton agenda, ta trousse, quelques feuilles de classeur, 2 ou 3 cahiers et ça suffira. L'après-midi, si tu rentres en car, on te conduira à la gare routière pour t'aider à le prendre en toute sécurité.

A bientôt donc !!

L'équipe des professeurs de sixième





L'assurance scolaire de votre enfant

CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023-2024, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant :
24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

Garanties	Prestations
Invalidité permanente : • inférieure à 66 % - franchise relative ⁽¹⁾ 6 % • comprise entre 66 % et 85 % • supérieure ou égale à 86 %	jusqu'à 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : • appareil d'orthodontie • dentaires (par dent) • auditifs, orthopédiques • traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €

Garanties	Prestations
Frais de transport	305 €
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

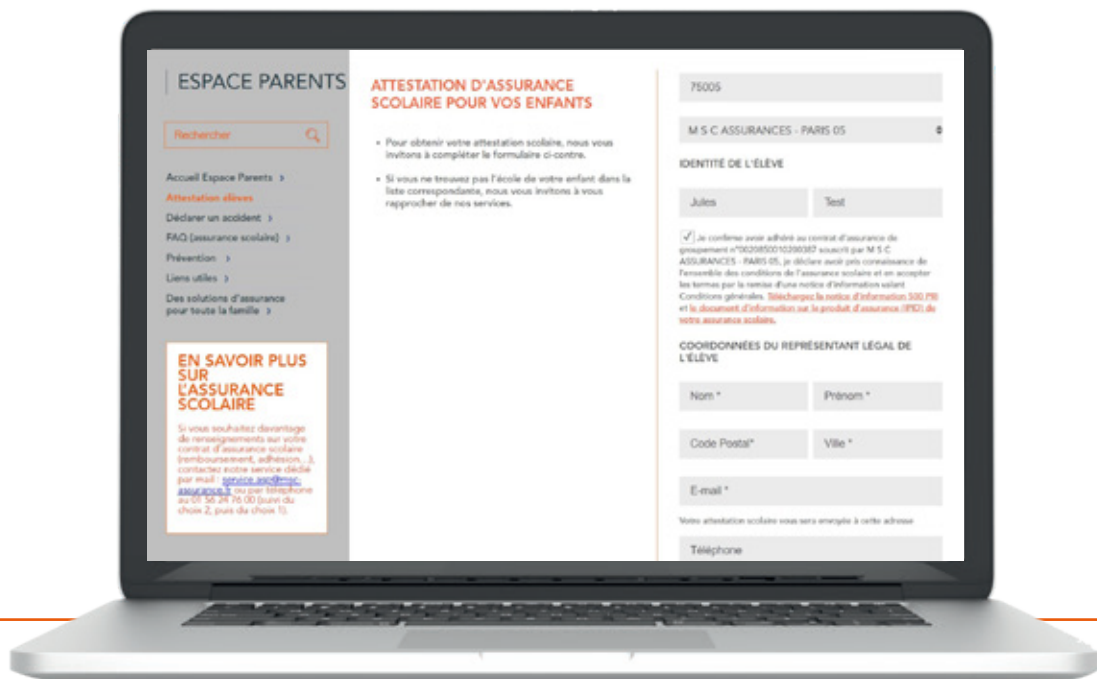
Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2023 :
<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire-2023-2024>

(1) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497
Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 21 août 2023 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation à l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail :

service.asp@msc-assurance.fr

ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497
Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI



L'Apel en Collège et Lycée



2023-2024

**L'Apel
se mobilise
pour chaque
parent
d'élève**

Notre conviction :
**les parents
sont les premiers
et ultimes
éducateurs
de leurs enfants**

C'est la raison d'être de notre mouvement depuis sa fondation. Parce que nous ne l'avons jamais oubliée, notre mouvement existe, se développe harmonieusement et occupe une place particulière parmi les grands acteurs de l'éducation.

Votre contact Apel :

apelsfnd@gmail.com

90 ANS D'HISTOIRE

**L'Apel est la plus importante Association
nationale de parents d'élèves**

Présente dans 5000 établissements

Le mouvement des Apel représente les familles qui, dans leur diversité de leurs identités sociales, culturelles, politiques, philosophiques ou religieuses, ont librement choisi de confier leurs enfants à un établissement catholique d'enseignement

Plus de 900 000 Adhérents

Au service de 2 millions d'élèves

5 missions essentielles :

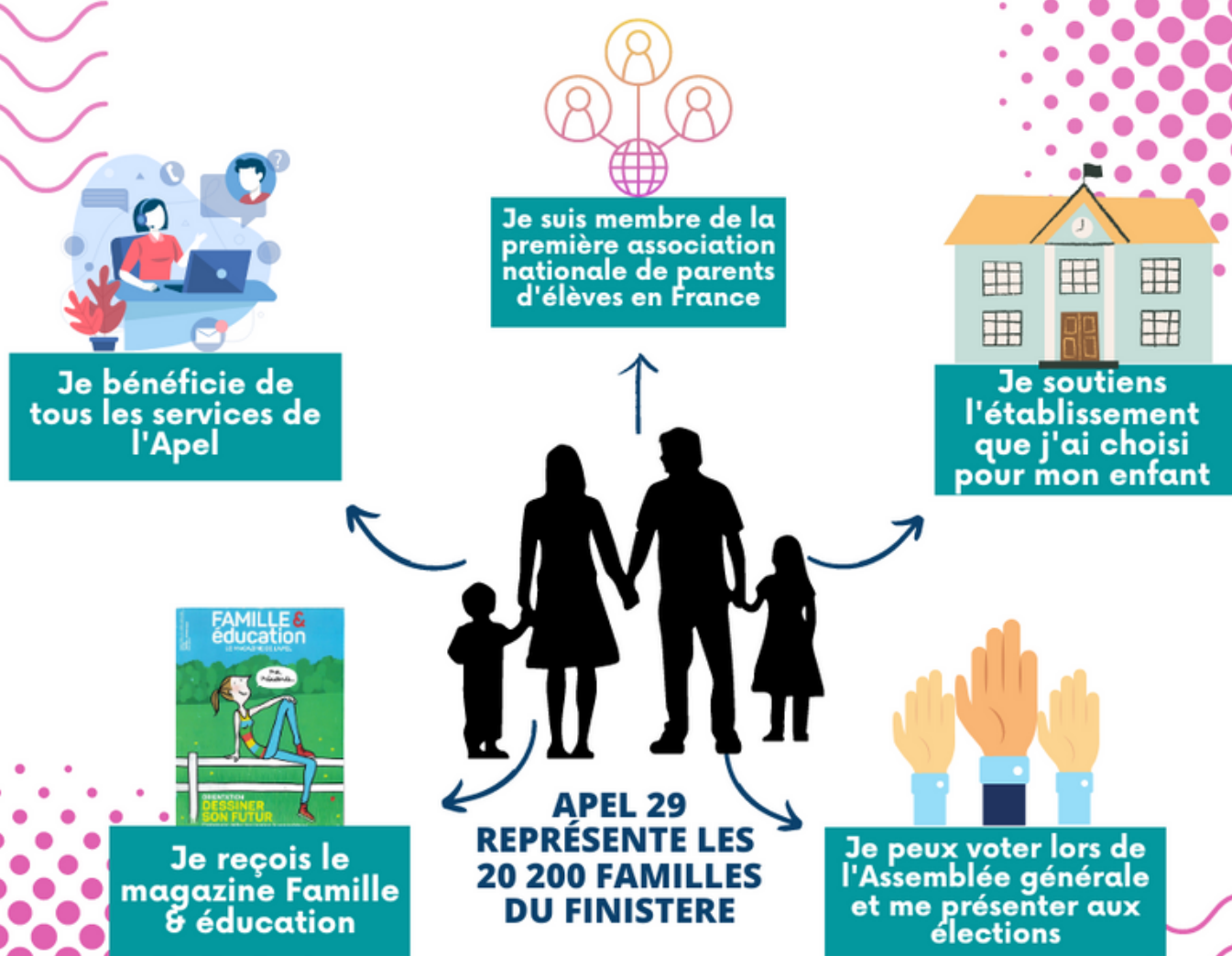
- **Défendre la liberté d'enseignement** et le libre choix de l'école
- **Représenter les parents d'élèves** au sein de l'institution scolaire et auprès des pouvoirs publics
- **Participer au débat** éducatif national
- **S'impliquer dans la vie des établissements** scolaires
- **Soutenir les parents** dans les domaines de l'éducation et de la scolarité



Apel du Finistère - 2 Rue César Franck - 29196 QUIMPER Cedex

☎ 02 98 95 74 05

✉ apel29@enseignement-catholique.bzh



L'Apel vous informe que vos coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de votre adhésion et de votre abonnement à la revue Famille & éducation. L'Apel nationale, ainsi que votre Apel d'établissement, l'Apel du Finistère, l'Apel académique de Bretagne et la société d'édition de Famille & éducation sont destinataires de ces informations et des références de l'établissement scolaire dans lequel votre enfant est inscrit. Pour en savoir plus sur les modalités de traitement de vos données dans le cadre des différents services fournis par l'Apel, vous pouvez consulter la politique de protection des données de l'Apel nationale à tout moment sur le site internet www.apel.fr. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité en adressant un courrier à l'Apel nationale - 277, rue St Jacques - 75240 Paris cedex 05.



J'adhère à l'Apel de l'établissement, sauf si je retourne ce bordereau avant le : 18 septembre 2023

Madame (ou/et) Monsieur :

Parent de l'élève :

Adresse :

- ☐ J'adhère à l'Apel d'un autre établissement - Lequel ? :
- ☐ Je fais un don à l'association (possibilité de déduction fiscale) Montant de l'adhésion : 17€
- ☐ Je n'adhère pas à l'Apel de l'établissement

La non-réponse de votre part, vaut adhésion

Fait le : **Signature :**

RÉUNIONS DE PARENTS - Rentrée 2023

Dès à présent, pour vos agendas, je vous prie de noter les dates et les nouveaux horaires des réunions de parents. Elles débuteront toutes à 18h15 et se termineront pour 20h.

Niveau 6^{ème}
Le lundi 18 septembre

Niveau 5^{ème}
Le jeudi 12 octobre

Niveau 4^{ème}
Le lundi 9 octobre

Niveau 3^{ème}
Le mardi 10 octobre

Niveau 2^{nde}
Le mardi 26 septembre

Niveau 1^{ère}
Le lundi 2 octobre

Niveau Term.
Le jeudi 5 octobre

E. CROGUENNEC,
Directeur

Tarifs – Année scolaire 2023-2024 – OGEC

LA CONTRIBUTION DES FAMILLES EST FORFAITISÉE

Le montant de cette contribution représente, pour l'année 2023-2024, l'ensemble des :

- Fournitures scolaires
- Frais pédagogiques
- Frais généraux
- Cotisations à la Caisse Diocésaine.

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous le montant de cette contribution :

	Total	Par mois sur 10 mois
COLLÈGE- 6ème	573.00€	57.30 €
COLLEGE- 5ème 4ème 3ème	605.00€	60.50€
LYCÉE – 2 nd - 1 ^{ère} - Terminale	681.00€	68.10€

Seront à ajouter sur la facture les éventuelles séances de piscine, la location des livres en lycée, les cahiers d'exercice.

DEMI-PENSION

Le statut de demi-pensionnaire s'entend **pour 4 ou 5 repas par semaine**. Le prix du repas pour 2023-2024 en demi-pension est de **5.75€**

Pour les repas occasionnels, le tarif est de **6.10€/repas**. Ces derniers feront l'objet d'une facturation mensuelle en fin de mois prélevée le mois suivant.

4 Repas par semaine	Total	Par mois sur 10 mois
COLLÈGE 6ème	770.50 €	77.05 €
COLLÈGE 5ème	770.50 €	77.05 €
COLLÈGE 4ème	770.50 €	77.05 €
COLLÈGE 3ème	764.75 €	76.48 €
LYCÉE – 2 nd	759.00 €	75.90 €
LYCÉE – 1 ^{ère}	736.00 €	73.60 €
LYCÉE - Terminale	736.00 €	73.60 €



Stroll-Skol Sant-Frañsez Itron-Varia

St-François Notre-Dame

Groupe Scolaire | Lesneven

S'épanouir aujourd'hui pour construire demain

5 Repas par semaine	Total	Par mois sur 10 mois
LYCÉE - 2nd	948.75€	94.86 €
LYCÉE - 1ère	920.00 €	92.00 €
LYCÉE - Terminale	920.00 €	92.00 €

INTERNAT

	Total	Par mois sur 10 mois
Collégiens (à partir de la 4ème) et Lycéens	1727.00€	172.70€

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

De nombreuses activités pédagogiques sont organisées durant l'année scolaire. Afin de participer à l'organisation de ces dernières, une **participation de 30€/an/élève** est demandée. Si le montant des activités venait à ne pas atteindre 30€, le reliquat vous sera restitué en fin d'année.

	Total	Par mois sur 10 mois
Activités pédagogiques	30€	3€

LA FACTURATION

Une seule facture avec un échéancier sera transmise à la fin du mois de septembre via Ecole Directe. Une éventuelle régularisation pourra être faite à la fin de l'année scolaire (remboursement repas, absences à la piscine).

Pour le règlement de cette facture vous pouvez opter pour :

1. Le prélèvement automatique

Pour cela il suffit de passer à la comptabilité de l'établissement avant le 4 septembre impérativement pour remplir un imprimé (apporter un relevé d'identité bancaire ou postal).

Le système du prélèvement automatique sera reconduit pour les familles qui ont choisi ce mode de paiement l'année dernière sauf avis contraire donné par écrit ou par téléphone avant le 11 septembre 2023.



1 rue des Récollets - BP 90
29260 Lesneven



Accueil
Tél : 02.98.83.09.44



accueil@sfnd.fr
www.sfnd.fr



Stroll-Skol Sant-Frañsez Itron-Varia

St-François Notre-Dame

Groupe Scolaire | Lesneven

S'épanouir aujourd'hui pour construire demain

Les prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois (du mois d'octobre au mois de juillet).
En cas de difficulté pour faire face à une échéance, nous en aviser 10 jours à l'avance.

2. Le paiement par chèque

Le paiement peut se faire en 3 fois suivant l'échéancier indiqué sur la facture :

- Novembre 2023
- Février 2024
- Juin 2024

Si vous choisissez ce mode de paiement et que votre enfant est demi-pensionnaire , un acompte de 150 € est à déposer à la comptabilité pour le 8 septembre 2023.

ABSENCE POUR MALADIE, RAISON FAMILIALE ou AUTRE

Le remboursement des repas n'est effectif qu'à partir du **3^{ème} jour consécutif d'absence justifiée**.

ABSENCE POUR STAGE EN ENTREPRISE ou VOYAGE SCOLAIRE

Le remboursement des repas se fait sur la base de **5,75 €**

RÉDUCTIONS

A partir du 3^{ème} enfant inscrit dans l'établissement, une réduction de 165 € sera attribuée sur la contribution ainsi qu'une réduction de 10% sur la demi-pension pour le plus jeune des enfants.

ETUDE DU SOIR

De 16h45 à 18h30 : gratuite.

ASSURANCES SCOLAIRES

L'établissement est adhérent au contrat global d'assurance de l'enseignement catholique du Finistère proposé par la Mutuelle Saint Christophe. Ce contrat couvre l'établissement et intègre également une assurance individuelle accident pour tous les élèves.

Vous trouverez, ci-joint, le document vous présentant les garanties.

A noter que dans les « événements assurés » les frais de garde ne sont couverts que jusqu'aux douze ans de l'enfant

Le Président de l'OGEC,
Damien ROUDAUT

Le Directeur et l'Attaché de gestion,
Erwan CROGUENNEC, Florent MASSÉ.



1 rue des Récollets - BP 90
29260 Lesneven



Accueil
Tél : 02.98.83.09.44



accueil@sfnd.fr
www.sfnd.fr

Document d'information de juin 2018 émis par DDEC – UDOGEC

OBJET : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DES ELEVES ET DES PARENTS / RESPONSABLES LEGAUX

Cette information s'adresse aux parents ou responsables légaux des enfants mineurs mais également aux élèves majeurs et à leurs parents, dans la mesure où malgré la majorité de l'enfant, l'Établissement continue, sauf décision contraire de l'élève, de considérer les parents comme des interlocuteurs essentiels à la scolarité de leur enfant.

La protection de votre vie privée et de celle de votre enfant est, pour nous, d'une importance capitale.

Afin de pouvoir remplir nos missions d'enseignement, l'inscription d'un élève dans l'Établissement nous amène à traiter un ensemble d'informations que vous nous aurez fournies ou qui nous seront communiquées dans le cadre du cursus scolaire, ces informations constituent des Données à Caractère Personnel.

Ces données ne sont accessibles et traitées que par les membres du personnel de l'Établissement. Ils sont sensibilisés à la confidentialité de ces données, à une utilisation légitime et précise, ainsi qu'à la sécurité de celles-ci.

Le traitement est licite, loyal et légitime. Nous traitons vos données en conformité avec toutes les lois applicables concernant la protection des données et de la vie privée, en ce compris le « RGPD » - Règlement Général sur la Protection des Données (EU) 2016/679.

Les données sont collectées pour des finalités déterminées et légitimes, c'est à dire soit sur base de votre consentement, soit parce que cela est nécessaire à l'exécution de la mission d'enseignement et du contrat de confiance passé entre l'établissement scolaire, les parents, l'élève, en vue de la scolarité/formation de ce dernier, soit en vertu d'une obligation légale, ou encore parce que le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique, ou enfin parce que le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'Établissement.

Les données collectées à votre sujet peuvent inclure l'identification générale et informations de contact, des numéros d'identification émis par les autorités gouvernementales, des informations financières, des informations nous permettant d'exercer nos missions d'enseignement ou liées au projet pédagogique ou D'établissement, des informations médicales pouvant avoir une incidence sur la scolarité de l'élève lui-même ou sur l'organisation de l'établissement scolaire.

Votre consentement est au même moment sollicité pour la collecte et le traitement de ces données. Il est essentiel que ces données soient à jour. Pour ce faire, vous vous engagez à nous communiquer toute modification utile.

Les finalités poursuivies exclusivement par le traitement de ces données sont d'assurer la gestion administrative ainsi que la gestion pédagogique et les missions de l'enseignement. Nous utiliserons ainsi vos données pour vous contacter en lien avec la scolarité de votre enfant et pour traiter avec vous les différents aspects de la vie scolaire de votre enfant (courrier, factures, assurances, etc...).

Le transfert de données à des tiers se fait à des fins strictement non commerciales et strictement limité au bon suivi de la scolarité de votre enfant (administration, collectivités...).

Les données personnelles que vous nous avez confiées sont conservées aussi longtemps que votre enfant est scolarisé dans l'établissement scolaire. Les données relatives à la scolarité de

vos données sont conservées dans l'établissement conformément aux dispositions légales, et au plus durant 50 ans en archives publiques.

L'établissement prendra les mesures techniques, physiques, légales et organisationnelles appropriées qui sont en conformité avec les lois en matière de vie privée et de protection des données applicables.

Vous disposez de droits par rapport aux données que nous avons collectées à votre sujet et au sujet de votre enfant. Il s'agit des droits suivants, et ce dans les limites mentionnées dans la réglementation et en fonction des finalités justifiant le traitement :

- Droit à l'information ;
- Droit d'accès aux données ;
- Droit de rectification des données ;
- Droit à la suppression des données ;
- Droit à la restriction des données ;
- Droit à la portabilité des données ;
- Droit d'opposition à un traitement de données et ce en motivant spécifiquement votre demande, tenant compte que le responsable de traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui justifient le traitement contesté et ce bien évidemment en conformité avec la réglementation.

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'adresser un courriel ou un courrier à l'adresse de contact de l'établissement dans laquelle vous mentionnez précisément l'objet de votre demande. Cette demande sera signée, datée et accompagnée d'une copie recto/verso de votre carte d'identité.

François Boulic,
Chef d'établissement